

# Mutualisation Relais Assistantes Maternelles de Saint CYPRIEN

---

En 1989, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales décide de concevoir un nouveau service en créant les Relais Assistantes Maternelles afin d'accompagner le développement et l'amélioration qualitative de l'accueil chez les Assistantes Maternelles.

Le Relais de Saint Cyprien a ouvert ses portes en janvier 2008. Dans un but de **cohérence territoriale**, il a été étendu en janvier 2009 au territoire Sud Roussillon accueillant les publics de Latour Bas Elne et Alénya, puis en 2019 avec l'accueil des résidents de Théza et Corneilla del Vercol. Cette extension est validée par la Caisse d'Allocations Familiales et la fréquentation du public est gratuite.

**Pour les familles :** Le RAM est avant tout un lieu de centralisation et d'information pour toute recherche de mode de garde, que ce soit en accueil collectif ou individuel.

Sur rendez-vous, les parents pourront avoir **une information actualisée sur l'offre d'accueil de son territoire** (liste des assistants maternels agréés disponibles, orientation vers les Équipements d'Accueil du Jeune Enfant du secteur...).

Le RAM propose par ailleurs **une information législative sur les droits et devoirs de l'employeur et de l'assistant maternel employé** (contrats de travail, convention collective, salaires, congés payés, agrément, formation...). C'est un service gratuit qui **facilite la vie des familles** en les accompagnant dans leurs démarches.

**Pour les assistantes maternelles :** Le Ram est un lieu **d'information, d'orientation, de soutien, de conseil et d'animation**.

**Pour les enfants :** Le Ram représente **une passerelle entre l'accueil individuel et collectif** ; il permet notamment aux jeunes enfants de découvrir la vie en collectivité par le biais des activités de groupe qui y sont organisées 4 matinées par semaine.

**Contact et renseignements:** Françoise Grancier au 06-63-37-43-29 ou [ram@mairie-saint-cyprien.com](mailto:ram@mairie-saint-cyprien.com)

|                                   | Lundi         | Mardi         | Jeudi         | Vendredi      |
|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Accueil téléphonique              | 8h30 à 9h30   | 8h30 à 9h30   | 8h30 à 9h30   | 8h30 à 10h00  |
| Animations                        | 9h30 à 11h30  | 9h30 à 11h30  | 9h30 à 11h30  | 10h00 à 11h00 |
| Accueil téléphonique              | 11h30 à 13h00 | 11h30 à 12h30 | 11h30 à 12h30 | 11h30 à 13h00 |
| Accueil du Public sur rendez-vous | 13h00 à 16h00 | 14h00 à 17h30 | 14h00 à 17h30 | 13h00 à 16h00 |

Avec une permanence administrative:

Le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois à Alénya de 16h00 à 18h00

Le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois à Corneilla del Vercol, de 14h15 à 16h15